

Politique de développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon – Réactualisation



Communes d'Arzier, Bassins, Chésereux, Gingins, La Rippe, le Vaud, Longirod, Marchissy, Burtigny, St-Cergue et St-George

1. Contexte

Le plan directeur de la partie jurassienne du district de Nyon a été validé en 2006 parallèlement à la demande de concession du télésiège de la Dôle et à la planification des PPA de la Dôle et de la Givrine.

Il avait pour but de proposer une politique de développement/renforcement touristique, sur le périmètre des 7 communes jurassiennes du district de Nyon (dans ses frontières de l'époque).

Les objectifs étaient clairs : faire du tourisme un vrai levier de développement économique, créateur d'emplois, mettre en valeur les richesses de la région, attirer une clientèle plus large et plus diversifiée, moderniser l'offre en suscitant et en soutenant des projets d'envergure.

Cette planification a permis l'identification de différents projets structurants autour des activités alpines et nordiques, de la valorisation du patrimoine naturel et faunistique et de l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures touristiques et de loisirs. La mise en œuvre de ces chantiers est effective (télésiège de la Dôle) ou en cours (PPA de la Givrine, PPA du parc animalier La Garenne, patinoire de St-Cergue, transports en commun..).

2. Politique de développement touristique

(voir annexe 3 - rapport d'avancement de l'établissement d'une politique de développement touristique)

Parallèlement à la politique de développement touristique définie lors de l'élaboration du premier plan directeur touristique, le mécanisme régional de taxe de séjour et de taxe sur les résidences secondaires a permis de se donner les moyens pour contribuer au financement des objectifs posés. À ce jour 42 communes du district ont adopté le règlement de taxe de séjour et participent au mécanisme régional. L'objectif à court terme est de n'avoir qu'une seule approche à l'échelle du district regroupant toutes les communes dans un même effort de développement de l'offre touristique régionale et de sa promotion. Le fonds régional d'équipement touristique est un outil clé de cette démarche, permettant le soutien de projets régionaux.

L'élaboration de contrats de prestations liant le ou les organes de promotion touristique à un financement par la taxe de séjour permet également de garantir la mise en visibilité de la région et de ses offres touristiques.

La liaison avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois est une opportunité nouvelle pour le tourisme tant il est vrai que la frontière du district ne doit pas représenter une frontière pour le client. L'échelle d'agglomération permet aussi de développer des projets plus ambitieux tel que la prolongation de la liaison en train jusqu'aux Rousses.

Le télésiège de la Dôle a été la réalisation la plus marquante combinée à l'élaboration du premier plan directeur touristique. La réalisation de la maison de la nature/ centre nordique et gîte d'étape de la Givrine, l'extension du parc animalier La Garenne et la réalisation de la patinoire régionale de St-Cergue sont en cours d'étude ou de concrétisation. L'obtention par le Parc Jurassien Vaudois du statut de candidat au label de parc naturel régional complète idéalement la mise en place de cette première phase de la politique de développement touristique de la partie jurassienne du district.

Cohérence avec les outils de planification régionaux

La politique de développement touristique concrétise les objectifs du plan directeur régional du district de Nyon (notamment B412 et C4).

Les projets structurants sont inscrits dans le plan d'investissement des infrastructures et des équipements d'intérêt régional. Une réflexion sur les modalités de financement des projets régionaux est en cours. Des propositions opérationnelles devraient prochainement être formulées tant pour le financement des investissements que pour l'exploitation des infrastructures touristiques.

Schéma directeur du Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM) : Le plan directeur touristique de la partie jurassienne du district, a mis en évidence l'intérêt du chemin de fer NStCM pour renforcer l'accessibilité touristique et pour s'engager dans une démarche développement durable privilégiant notamment l'usage des transports publics. Le potentiel touristique sur la partie suisse peut être notablement renforcé par une prolongation du NStCM jusqu'à la station des Rousses qui comprend une importante clientèle de séjour. Un travail sur l'amélioration du cadencement du NStCM notamment pour les déplacements de loisirs est en cours dans le cadre du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois.

La démarche d'élaboration d'une stratégie de développement touristique doit être complétée en 2011 par un plan directeur touristique à l'échelle des 36 communes de la partie littorale ou lémanique. Il est essentiel de trouver une cohérence et de poser des fils rouges entre les deux secteurs d'études définis (jurassien et lémanique). En effet, bien que ces deux secteurs aient chacun leurs spécificités touristiques propres, l'étude séparée de leur stratégie de développement touristique n'a pas été un choix de départ mais plutôt le résultat d'opportunités liées notamment à la construction du télésiège.

3. Analyses forces et faiblesses

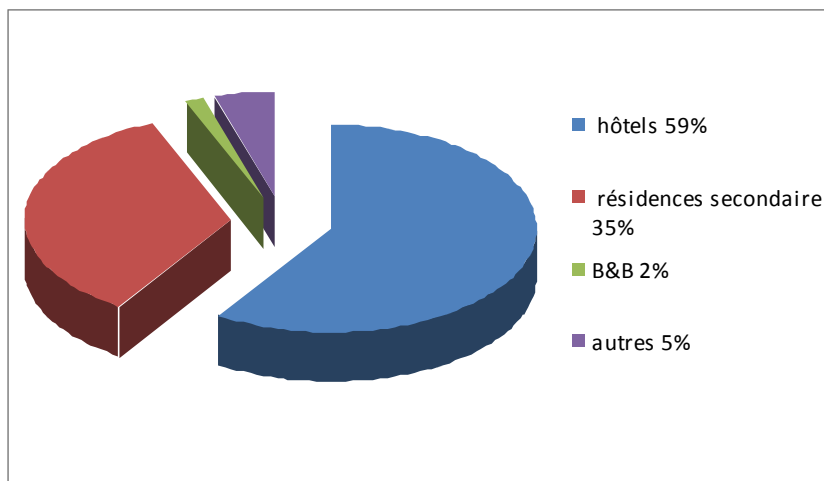


Figure 1 : Répartition des taxes de séjours 2009

Les constats principaux établis en 2006 restent valables :

- La clientèle régionale est majoritairement excursionniste : la partie jurassienne du district joue le rôle de poumon vert de l'« agglomération lémanique » avec 700'000 personnes à ses portes. C'est une clientèle que l'on peut qualifier d'excursionnistes venant passer quelques heures, voire une journée dans la région. Ce tourisme exerce de fortes pressions sur les sites touristiques jurassiens, mais ne dépense pas ou peu durant son séjour.

L'objectif est donc de faire rester ces excursionnistes, d'augmenter la durée moyenne de séjour à 3 jours, et développer un vrai tourisme de séjour.

- L'offre en hébergement reste limitée dans le district de Nyon. Comme le montre la répartition des taxes de séjour prélevées dans le district, les hôtels représentent 2/3 de l'offre d'hébergement alors que la parahôtellerie ne représente que 2% des entrées de taxe de séjour. Les offres de campings sont inférieures à 5%.
La part des résidences secondaires reste inférieure à l'offre hôtelière (35%).
- L'offre doit être structurée autour de centres forts de l'offre touristique, les activités et prestataires mis en réseau pour en renforcer la cohérence et l'attrait.
- La qualité et l'offre en services (restauration, magasins, etc..) doit être garantie, particulièrement dans les pôles touristiques (St-Cergue, St-George,..)
- L'accessibilité par les transports en commun est la clé d'un développement touristique durable.

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une nature préservée à deux pas d'un bassin versant urbain en quête de loisirs -Une forte demande pour le tourisme doux -Les offres distinctives telles que le parc animalier La Garenne <p>La présence du nouvel acteur qu'est le Parc Naturel Régional Jura Vaudois renforce la volonté de développer un tourisme doux, respectueux de la nature, et de mettre en place des synergies fortes entre les acteurs du développement de l'offre touristique.</p>	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'offre en hébergements -L'offre et la qualité des services, notamment dans le cas de la station de St-Cergue -La valorisation des produits du terroir (alimentaires et artisanaux) -L'offre en transports en commun de loisirs -Les synergies entre partenaires -Mise en réseau lacunaires et manque de valorisation des différentes offres -Manque de synergie entre les acteurs du tourisme régional - manque d'investissement (sources financières).
<p>Opportunités</p> <p>La principale opportunité pour la région est de rebondir sur l'évolution des attentes et des comportements touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une multiplication des court-séjours de « respiration » des urbains - une aspiration à découvrir de nouvelles destinations, loin du tourisme de masse ; - une recherche d'un tourisme respectueux de l'environnement et propice à l'enrichissement personnel. - Fort potentiel en combinant l'offre jurassienne avec l'offre touristique diversifié de la plaine (4 univers) - renforcer la coordination transfrontalière (offres des Rousees, du parc naturel régional du Haut Jura, etc..) 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Décevoir les hôtes avec une offre et un accueil de mauvaise qualité ou mal structurée -Ne pas réussir à retenir l'excursionniste en ne développant pas ou pas assez vite une offre d'hébergement et de transport en commun correspondant à ses souhaits -Manque de synergie et/ ou de partenariat entre les différents acteurs du tourisme résultant en une concurrence contre-productive - Développement plus rapide en France voisine (hébergement)

Tableau 1 : Analyse MOFF

« Transformer des aspects actuellement défavorables en véritables atouts dans le futur » est l'esprit de ce plan directeur. Les efforts à faire viseront à améliorer l'accessibilité, les infrastructures, à renforcer la capacité d'hébergement et à créer des produits touristiques de qualité avec un minimum d'impact sur l'environnement et en adéquation avec un tourisme durable, qui incitent le touriste à séjourner dans la région et à y revenir.

Extension du plan directeur touristique

Suite à la réorganisation des districts du canton de Vaud, 4 nouvelles communes jurassiennes ont rejoint le district de Nyon (Burtigny, Marchissy, Longirod et St-George). D'un point de vue touristique, la partie jurassienne du district prend dès lors une autre dimension, évoluant de l'offre de **station** de St-Cergue, la Givrine, massif de la Dôle à la **station** St-Cergue/St-George. La porte d'entrée jurassienne du district est ainsi double, et l'enjeu est maintenant représenté par la mise en réseau des offres touristiques.

L'arrivée de ces nouvelles communes a amené à proposer une extension de la réflexion du plan directeur touristique jurassien.

Il a été décidé de réaliser en interne l'intégration des projets touristiques de ces nouvelles communes jurassiennes dans la réflexion du plan directeur touristique

Méthodologie

La démarche d'extension du plan directeur touristique a été menée par ateliers regroupant des responsables politiques des 11 communes jurassiennes ainsi que des responsables du tourisme, de TéléDôle, de l'inspection des forêts, des sentiers pédestres, des transports en commun, de la communauté de communes des Rousses, du projet du Parc Naturel Régional Jura-Vaudois et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Elle a permis non seulement de faire émerger quelques nouveaux projets structurants mais aussi de redéfinir les priorités de réalisation des projets identifiés dans le plan directeur touristique et non encore réalisés.

Le travail s'est déroulé en trois temps :

- **Analyse de la mise en œuvre du plan directeur touristique (2006) :**
Une grille de travail présentant les thématiques à traiter et les projets relatifs a été définie et validée par les participants.
- **Concertation des acteurs à travers des ateliers thématiques :**
Les thématiques proposées dans le tableau de synthèse ont ensuite été réparties en 3 groupes et travaillées en ateliers selon les compétences et les affinités de chacun. Dans chaque atelier une discussion ouverte est d'abord menée, qui permet de faire émerger toutes les propositions, projets, problématiques liées à la thématique dans le périmètre d'étude. Une priorisation des propositions retenues est ensuite définie par atelier.
- **Rédaction d'un addenda au plan directeur touristique :** définition des actions et des objectifs ainsi que de la place et du rôle des partenaires régionaux dans leur mise en œuvre. La synergie avec les actions du plan de gestion 2012-2021 du Parc Naturel Régional Jura Vaudois est indiquée dans les fiches projet.

Certaines thématiques ont été mises en évidence dans plusieurs ateliers. C'est notamment le cas de la mise en réseau des offres, des besoins en produits combinés, clé en main et de la problématique de l'hébergement.

La synthèse des ateliers permet ainsi de dégager 3 axes, dans le cadre desquels une série d'actions peuvent être déclinées:

- 1- Hébergements
- 2- Mise en réseau, développement de l'offre, synergie
- 3- Transports, mobilité

Synthèse des ateliers et nouveaux objectifs

1- Hébergements

Le problème de l'hébergement n'est pas nouveau dans le district de Nyon. Bien que les hôtels représentent 59 % des revenus de la taxe de séjour, force est de constater qu'ils sont majoritairement situés en bas du district, et même dans ce cas, qu'ils ne suffisent pas à la demande. De plus les résidences secondaires qui représentent actuellement 35 % des revenus de la taxe de séjour ont tendance à être remplacées par des résidences principales au fur et à mesure du vieillissement des propriétaires actuels.

Dans la partie jurassienne du district, le développement d'un hébergement doit correspondre à la demande de l'hôte, dans notre cas au développement d'un tourisme doux et de randonnée. Il y a donc lieu de développer des gîtes d'étape, d'améliorer les conditions d'accueil des groupes¹, et de mettre en place ou faciliter les conditions cadres au développement de projets d'infrastructures hôtelières².

Dans ce cadre, une première priorité est de soutenir le développement de projets de gîtes d'étape ou modification de buvettes d'alpages. La région est riche en colonies de vacances fort peu utilisées. Une deuxième priorité est donc d'optimiser l'utilisation de ces infrastructures, en les mettant en réseau, où on leur donnant les moyens d'être ouvert en période hivernale, par exemple en soutenant l'installation de chauffages.

Dans tous les cas, il est essentiel de soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches administratives, et de s'engager pour faire en sorte que certaines modifications aux installations soient autorisées au vu des conditions spécifiques liées au développement touristique du secteur jurassien.

Le projet structurant du gîte d'étape lié au centre nordique de la Givrine (PPA de la Givrine), constituera un point de départ vers les randonnées dans le Parc Naturel Régional Jura Vaudois, et servira de porte d'entrée dans le parc.



¹ de façon diffuse dans tout le territoire

² essentiellement à St-Cergue et St-George

Projet	Démarche	Objectif
Besoins en hébergements	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des offres existantes d'hébergement - Définir les conditions cadres favorisant l'émergence de nouveaux projets (hôtel, auberge, ...) - synergie avec les (futurs) stratégies de développement touristique régional des offices de tourisme / NRT 	Amener des séjournants dans la région
Gîtes d'étape	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les besoins des randonneurs, par exemple sur la base d'un « maillage » du territoire - Soutenir les démarches de légalisation des nouveaux gîtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de l'agritourisme - Favoriser la mise en réseau des offres
Colonies de vacances	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les colonies de vacances, définir les conditions d'une rationalisation de leur utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des infrastructures existantes - Développement d'une offre spécifique « groupe »
Projets structurants	Gîte d'étape de la Givrine (PPA de la Givrine)	Point de départ des randonnées dans le Parc Naturel Régional Jura Vaudois

Tableau 2 : Hébergement

2 - Mise en réseau, développement de l'offre, synergie

L'offre régionale en parcours de randonnée pédestre, circuit VTT, pistes de ski de fond et autre parcours découverte est riche. Il est aujourd'hui important d'offrir des possibilités de randonnée en boucles ou en réseau permettant à l'utilisateur de profiter de sa randonnée en lui simplifiant l'accès et le retour à son véhicule ou à un transport en commun, et en lui offrant de bonnes conditions d'hébergement le long de son parcours.

La synergie des offres suisses et françaises (Station des Rousses, Parc est un autre élément essentiel de la valorisation des offres jurassiennes. En effet, la frontière ne devrait pas constituer une barrière pour l'hôte. Des niches à potentiel restent à développer, comme notamment randonnées équestres (projets des communes de St-Cergue et de St-George, lien avec les offres françaises, ...).

Mais la synergie n'est pas seulement à trouver dans la mise en réseau des offres. Elle est également importante entre les acteurs du tourisme et les prestataires de services. Les développements d'offres « clés en main » proposées aux écoles permettront par exemple de valoriser les différents aspects de l'éducation à l'environnement proposés par les prestataires locaux ou transfrontaliers. On peut imaginer ainsi présenter une information

sur la nature et la protection de l'environnement à la maison de la nature, proposer aux écoliers une découverte de cette nature sur les sentiers de randonnée du Parc Naturel Régional Jura Vaudois, mais les rendre attentifs à respecter les animaux et les inciter à les découvrir au parc animalier La Garenne. Une telle offre devra bien sûr se compléter par des propositions d'hébergement compatible avec des groupes à faible budget.

Le développement de parcours thématiques, comme par exemple l'accueil en basse forêt, sera élaboré en partenariat avec le Parc Naturel Régional Jura Vaudois. Dans ce cadre la région se positionne plutôt en soutien à la démarche, ou en co-financeurs par exemple au moyen du fonds régional d'équipement touristique, et non en porteur de projet. Néanmoins dans tout projet de nouveau parcours thématique, l'aspect synergie entre les acteurs du tourisme sera une composante essentielle de l'analyse des soutiens possibles par la région.

Cinq projets structurants illustrent cette approche :

- **Extension du parc animalier La Garenne** : Le parc zoologique est un élément clé de la sensibilisation à l'environnement des habitants ainsi que des hôtes de la région. Dans les conditions d'exploitation actuelles, notamment l'exiguïté de son implantation, l'existence même du parc zoologique est menacée. Pour maintenir durablement La Garenne dans la région et s'assurer des conditions nécessaires au confort des animaux, il est donc devenu indispensable qu'une extension soit réalisée. Les études en sont à la conception de détail, qui doit déboucher sur le permis de construire des bâtiments et installations nécessaires au redéploiement du parc zoologique et de son centre de soins. Le nouveau parc animalier devrait être inauguré en 2013.
- **Patinoire touristique régionale de St-Cergue** : Le plan directeur touristique du massif jurassien adopté en 2006 a fait ressortir que l'offre de la station de Saint-Cergue devrait être idéalement complétée avec un équipement de type patinoire. Ce projet identifié dans le cadre du plan directeur touristique de la partie jurassienne est très important pour renforcer l'économie touristique de la région et conforter la fonction de station de Saint-Cergue en tant que pôle principal de notre district pour l'accès aux loisirs, aux sports, à la nature et aux zones de détente.
Au mois de décembre 2008, les communes du district ont été formellement consultées quant à leur intérêt à soutenir la réalisation du projet de patinoire de Saint-Cergue. Elles ont majoritairement soutenu la réalisation du projet.
Le projet est actuellement au stade du concours d'architecte, la patinoire devrait être construite en 2012.
- **Maison de la nature** de la Givrine est à un stade d'études préalables. Le plan partiel d'affectation (PPA) de la Givrine est en vigueur depuis le printemps 2009. Plusieurs visites d'infrastructures similaires ont été effectuées pour préciser le projet. Un cahier des charges doit maintenant être élaboré en synergie avec le projet de centre nordique/ gîte d'étape et de parking. Le projet de maison de la nature sera élaboré en discussion avec le Parc Naturel Régional Jura Vaudois, notamment pour tous les aspects de présentation des éléments d'éducation à l'environnement.

- **Zone d'accueil des Dappes (télésiège de la Dôle) :** L'interface d'accueil des Dappes, qui se situe aux abords du télésiège mis en service en 2007, ne propose actuellement qu'une offre insuffisante pour satisfaire les visiteurs. Dans le contexte du PPA du massif de la Dôle, adopté en décembre 2006, le principe du renforcement de l'attractivité du domaine skiable a été retenu. Une zone d'accueil doit être créée, située à la convergence des différentes activités nordiques. Une surface de 1'000 m² a été réservée pour installer des locaux tels que les caisses, les sanitaires, une infirmerie, ainsi qu'un restaurant, un magasin de location de matériel, ainsi que des locaux pour l'École suisse de ski, des locaux de stockage ou une salle hors sac, etc.
- **Pôle touristique de St-George : développement de l'offre touristique et sportive de St-George**
- Lamise en conformité et l'amélioration de la zone touristique et sportive de la Saint George, ainsi que le développement de la capacité d'hébergement, permettra d'offrir une véritable porte d'entrée touristique nord-est au district.
- Finalement, la nouvelle réalité de station St-Cergue/St-George doit être renforcée par une **liaison annuelle emblématique**, tel qu'un tracé de randonnée (ski de fond de randonnée, raquette ou randonnée pédestre). Ce projet rendra visible et réelle la notion de station touristique jurassienne en reliant les offres ouest et est de la partie jurassienne du district.



Projet	Démarche	Objectif
Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Randonnées : Offres en boucles, avec accès aux transports en commun - Synergie d'offres franco-suisse (Parc du Haut Jura, station des Rousses, transports en commun..) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'offre - Amener des séjournants dans la région
Offre clé en main pour les écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Offre avec synergie entre les prestataires de la région, ou transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de l'accueil de groupe - Sensibilisation à l'environnement
Parcours thématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil en forêt - Circuits thématiques (offres NRT, ..) - Synergie entre les acteurs de la sensibilisation à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Synergie avec les prestataires touristiques de la région - Sensibilisation à l'environnement
Projets structurants	Extension du parc animalier La Garenne	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'offre -Sensibilisation à l'environnement
	Patinoire touristique régionale de St-Cergue	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer l'économie touristique de la région - Conforter la fonction de centre régional de St-Cergue
	Maison de la nature de la Givrine (PPA de la Givrine)	<ul style="list-style-type: none"> - Porte d'entrée du Parc Naturel Régional Jura-Vaudois - Sensibilisation à l'environnement
	Zone d'accueil des Dappes (télésiège de la Dôle)	Renforcement de l'attractivité du domaine skiable
	Liaison ski de fond St-Cergue/St-George	Mise en réseau des portes d'entrées jurassiennes du district
	Développement et mise en conformité de l'offre touristique et sportive de St-George (PPA de la St-George)	<ul style="list-style-type: none"> - Porte d'entrée du Parc Naturel Régional Jura-Vaudois - Valorisation de la plate-forme touristique St-Cergue - Marchairuz

Tableau 3 : Mise en réseau, développement de l'offre, synergie

3 – Transports, mobilité

La problématique des transports en commun est un élément-clé du développement d'un tourisme durable. Il est essentiel de se donner les moyens d'amener une majorité d'utilisateurs à se rendre à son lieu de randonnée en bus ou en train, ou tout au moins de laisser la voiture au plus vite et de poursuivre son parcours à l'aide des transports en commun.

L'utilisateur sera d'autant plus motivé à un transfert modal que l'usage du transport en commun sera rationalisé et son accès simplifié. Les boucles de randonnées proposées doivent correspondre autant que possible avec des haltes de cars postaux ou de trains. Les horaires doivent être facilement compréhensibles et si possible sans lacunes majeures. Les tarifs ne doivent pas être décourageants.

De la même manière, il est important de ne pas perdre les hôtes sur le trajet vers une offre touristique. La problématique de la signalétique est primordiale. Il faut une signalétique claire et suffisamment simple, élaborée dans une réflexion commune entre les différentes grandes entités touristiques présentes. Trois niveaux de messages sont essentiels :

- indiquer la direction à suivre pour se rendre en un lieu choisi,
- marquer les informations/interdictions nécessaires à la protection de la nature
- et marquer les éléments de sécurité (télésiège, pistes de ski, parcours VTT, ...)

La signalétique de protection de la nature doit être similaire le long des pistes du télésiège de la Dôle et sur les sentiers de randonnée du Parc Naturel Régional Jura Vaudois. Certaines signalétiques sont déjà en place, notamment pour les randonnées pédestres, il conviendra de les intégrer dans notre réflexion. Le maître mot ici est la cohérence.

Le PPA de la Givrine prévoit de sécuriser les parcsages actuellement pour bonne partie sauvages en créant un parking. Ce parking situé près d'une halte du Nyon-St Cergue-Morez, doit également permettre de quitter sa voiture et de poursuivre son parcours en train. Les conditions de parcsage seront également à définir de façon à ne pas défavoriser l'utilisateur du train en rendant le déplacement en transports en commun compétitif avec le trajet en voiture.

Dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, la prolongation du Nyon-StCergue-Morez jusqu'aux Rousses est étudiée, ainsi que l'amélioration de sa cadence pour un usage pendulaire mais également pour un usage de loisirs avec une optimisation potentielle à la demi-heure à la Givrine.

Les discussions en atelier ont permis de faire émerger un **projet structurant** de liaison en transports en commun qui relierait en boucle la Givrine- Bassins - le Vaud – StGeorge – le Marchairuz – la Vallée de Joux- Bois d'Amont³ et permettrait ainsi à l'utilisateur de pouvoir quitter sa randonnée et rentrer confortablement quel que soit le parcours choisi. Ce projet constituera un élément structurant fort du développement du tourisme doux de

³ La réalisation pourra se faire en étapes : Givrine-Marchairuz, Marchairuz-Vallée de Joux, Bois D'Amont-Givrine, pour tenir compte des situations particulières des différents territoires.

la partie jurassienne du district. Il s'agira d'un système sur appel à usage essentiellement touristique, qui ne fonctionnera probablement que certains jours (mercredi, week-end,...).

Projet	Démarche	Objectif
Accès en transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des liaisons en transport en commun, yc franco-suisse - Compléments des lacunes de transport en commun pour permettre la mise en réseau des offres (randonnées en boucles, liaisons franco-suisse, ..) - Adaptation de l'offre de transports des vélos, skis, .. 	Optimiser l'accès et la circulation en transport en commun sur le territoire de séjour
Harmonisation de la signalétique touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des signalétiques touristiques existantes - Amélioration et coordination de la signalétique touristique en cohérence entre les différents prestataires (PNR-JV, TéléDôle, sentiers pédestres, ..) 	Clarifier l'information pour l'hôte
Optimisation des offres en parkings	<ul style="list-style-type: none"> -Harmonisation des tarifs de stationnement -Optimisation des relais vers les transport en commun 	Définir une politique de stationnement au service d'une mobilité durable
Projets structurants	Liaison en transport en commun « en boucle » Givrine – Le Vaud –St George –Marchairuz – Vallée de Joux – Bois d'Amont	Favoriser l'accès aux offres de randonnées en transports en commun
	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation du NStCM⁴ jusqu'aux Rousses - Amélioration de la cadence du NStCM (à la 1/2h pour la Givrine) 	PACA NStCM – projet AFVG ⁵
	Parking de la Givrine	Améliorer la sécurité

Tableau 4 : Transports, mobilité

⁴ Nyon-StCergue-Morez

⁵ Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) du projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Fiches de projet

Les différentes actions présentées ci-dessus dans les tableaux 2 à 4 sont déclinées dans la deuxième partie de ce rapport sous forme de fiches de projet. L'élaboration de ces fiches est une démarche continue. Dans leur forme actuelle, une première description des projets, des partenaires considérés et de l'ampleur de l'action est donnée. La description détaillée de la réalisation du projet se fera au cas par cas lors de son élaboration proprement dite. De même le budget de réalisation sera précisé lorsque les données seront à disposition.

Les fiches proposées présentent, au-delà du titre du projet, sa contribution aux grands axes et orientations définis dans les ateliers, une description des opportunités et enjeux prioritaires ainsi que des objectifs de l'action ainsi qu'une brève description du contenu de l'action. Le pilotage de l'action et les partenaires potentiellement impliqués sont mentionnés. Le budget lorsqu'il sera connu devra y être détaillé. Finalement les indicateurs de réussite de l'action seront définis et serviront au suivi de réalisation. Un calendrier précisant les étapes et délais de mise en œuvre complètent chaque fiche.

La synergie avec les projets du plan de gestion 2012-2021 du Parc Naturel Régional Jura Vaudois est indiquée le cas échéant.

Annexe 1

Liste des groupes de travail

- **JAUNE : Sensibilisation / éducation à l'environnement**

*H. Lasser, Chésereux
F.L. Althaus, Arzier
S. Beck, Le Vaud
E. Tréboux, SFFN
F. Gibaud, PJV
Commune de la Rippe*

- **VERT : Activités de pleine nature**

*Véronique Andersson, St-Cergue
F. Calame, AVTP
R. Zaugg, NStCM–TéléDôle
C. Gorgerat, Gingins
E. Prost, PNR Haut-Jura
P. Germain, St-George
L. Richard, Communauté de communes des Rousses*

- **BLEU : Accès / Transports**

*E. Antonelli, Marchissy
A. Tourbier, Best Western Chavannes-de-Bogis
J.P. Pralong, NRT
E. Prost, PNR Haut-Jura
M. Cornaz, Bassins
M. Bouvier, Car postal Suisse*

Annexe 2

Synthèse des ateliers, priorités retenues

- P1 Inventaire besoins en hébergement ; définir les conditions cadres ; favoriser les projets ; amener des séjournant dans la région ; valoriser les colonies de vacances, l'agritourisme ;
- P2 Synergie d'offres (avec les parcs), réseaux/boucles, randos, transports, hébergements ...
- P3 Produits combinés, liaison « clé en main » franco-suisse
- P4 Signalétique (harmonisation, développement) ; inventaire et mise en valeur (pédestre, VTT, équestre...) ; coordination
- P5 Inventaire, recommandation et légalisation des gîtes d'étape ; maillage territorial
- P6 Liaison St-Cergue – St George ; autres itinéraires spécifiques
- P7 PPA de la St George
- P8 Réseau, boucles (VTT, ski de fonds, randonnée), liaison franco-suisse ; transport des vélos en transports en commun
- P9 Liaison en transport en commun « en boucle » Givrine – Le Vaud –St George – Marchairuz – Vallée de Joux – Bois d'Amont
- P10 Accès et circulation sur le territoire de séjour
- P11 Ecoles : circuits « clé en main », documents didactiques, thématiques, animations ateliers...
- P12 Parcours thématiques, accueil en forêt, yc documents didactiques

Annexe 3

Rapport d'avancement de l'établissement d'une politique de développement touristique